



Parti socialiste
vaudois

COMITÉ CANTONAL

Mardi 1^{er} octobre 2024 – 20h00

LAUSANNE

Cahier du Comité cantonal

TABLE DES MATIÈRES

A. Règlement du Comité cantonal	2
B. Ordre du jour	3
C. Recommandations de vote	4
D. Résolutions	8

A. Règlement du Comité cantonal

1. Nous n'aborderons que les points à l'ordre du jour.
2. Le temps de parole pour les points de l'ordre du jour qui font l'objet d'une présentation est laissé à l'appréciation de la présidence du comité cantonal, de même que le temps de parole des interventions y relatives.
3. Les votations se font à main levée. Toutefois, un vote se fait à bulletin secret sur proposition d'un·e délégué·e appuyé par 30 voix.
4. Les résolutions donnant lieu à une prise de position du PS Vaudois sont annoncées en ouverture du Comité cantonal. Elles doivent être déposées ou envoyées au secrétariat du PS vaudois (info@ps-vd.ch) au **plus tard le lundi 30 septembre à minuit**. Tout amendement sera déposé par écrit sur la table présidentielle. Leur discussion a lieu au point 6.
5. Il n'y a de décision que sur les points 1, 3, 5 et 6.

Ce règlement doit être adopté par une majorité des trois-quarts.

B. Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour et du règlement du Comité cantonal
2. Mot de bienvenue
3. Élection des scrutatrices et scrutateurs
4. Informations et communications
5. Recommandations de vote pour les votations fédérales du 24 novembre 2024 :
 1. **Modification du 22 décembre 2023 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (financement uniforme des prestations - EFAS) (FF 2024 31)**
Interlocutrice : Catherine Friedli, Secrétaire syndicale du Syndicat des services publics, région Vaud
 2. **Modification du 29 septembre 2023 du code des obligations (droit du bail : sous-location) (FF 2023 2288)**
Interlocutrice : Jessica Jaccoud, Conseillère nationale
 3. **Modification du 29 septembre 2023 du code des obligations (droit du bail : résiliation pour besoin propre) (FF 2023 2291)**
Interlocutrice : Jessica Jaccoud, Conseillère nationale
 4. **Arrêté fédéral du 29 septembre 2023 sur l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales (FF 2023 2302)**
Interlocuteur : Romain Pilloud, Président du PS Vaudois
6. Résolutions, divers, réponses aux questions des sections
7. Apéritif de clôture

C. Recommandations de vote

1. Financement uniforme des prestations (EFAS)

source : SSP et UNIA

NON à EFAS, un projet antisocial qui augmentera les primes d'assurance-maladie, dégradera les conditions de travail des personnels de santé et nuira à la qualité des soins.

La LAMal, sous sa forme actuelle, date de 1994. En 2007, les règles de financement des hôpitaux sont modifiées dans la LAMal. Les cantons sont désormais contraints de contribuer au financement des divisions communes des cliniques privées. Cette réforme provoque d'immenses dégâts dans les hôpitaux publics. Fin 2022, EFAS change encore les règles du jeu : les cantons obtiennent une réduction de leur participation financière dans le secteur stationnaire et des soins de longue durée.

Trois raisons de voter NON

- 1. Augmenter les primes ? NON !** Avec EFAS, les primes et les contributions aux frais risquent d'augmenter encore davantage, car de nombreux coûts sont transférés des cantons vers les caisses-maladie, donc les payeuses et payeurs de primes.
- 2. Davantage de pression sur le personnel de santé ? NON !** Pour réduire les coûts, la pression s'accroît sur les personnels de santé dans les EMS, les hôpitaux et les soins à domicile, au détriment des bénéficiaires. Une pression non seulement sur les salaires, mais aussi sur la dotation en personnel, car le pouvoir de négociation des assureurs serait renforcé.
- 3. Davantage de pouvoir pour les assureurs ? NON !** EFAS confère aux caisses-maladie un pouvoir énorme dans le système de santé. À l'avenir, elles géreront 11 milliards de francs versés par les contribuables, en plus de l'argent des primes, et détermineront comment ces montants sont distribués pour les prestations de soins.

Position du Comité directeur du PSV : NON

Situation de départ

Le 29 septembre 2023, le lobby immobilier a mis en route son plan en acceptant deux révisions de la loi péjorant les droits des locataires de manière importante. Le lobby immobilier a un plan sournois. Il veut vider le droit de bail de sa substance, pièce par pièce : il veut en premier lieu affaiblir la protection contre les résiliations de bail, puis rendre la sous-location extrêmement plus compliquée. À cela s'ajoute l'interdiction faite aux nouveaux et nouvelles locataires de se défendre contre des loyers illégalement élevés et de les contester. En bref : le lobby immobilier veut augmenter ses rendements par tous les moyens. En expulsant plus facilement les locataires, les bailleurs veulent s'enrichir toujours plus.

Trois raisons de voter NON

- 1. Rendre la sous-location impossible ? NON !** Le lobby de l'immobilier veut rendre la sous-location quasiment impossible afin d'augmenter le nombre de changements de baux. Ainsi, les bailleurs-euses pourront augmenter les loyers à chaque changement. Cela signifie qu'il sera beaucoup plus difficile pour les locataires de quitter leur logement. En le quittant de manière provisoire, il faudra soit continuer à payer le logement dans le vide, soit en chercher un nouveau au moment du retour.
- 2. Expulser plus facilement les locataires de leur logement ? NON !** Les partis bourgeois invoquent le besoin personnel comme prétexte pour attaquer la protection contre les résiliations. Les locataires doivent pouvoir être expulsé·es plus facilement afin que les propriétaires immobiliers puissent augmenter les loyers. Ce n'est pas tout : un projet supplémentaire est déjà en préparation, qui doit rendre impossible la contestation de loyers excessifs.
- 3. Cacher son objectif sournois par une série de révisions législatives : NON !** Le lobby de l'immobilier veut continuer à saper la protection des locataires par toute une série de modifications législatives, planifiées de longue date. Le procédé est sournois : le lobby immobilier a sciemment renoncé à regrouper les révisions de loi en un seul projet, comme c'est habituellement le cas. De la sorte, chaque modification de loi doit faire l'objet d'un référendum individuel. Lors des votations, le lobby immobilier et ses hommes de main habituels affirmeront au cas par cas qu'il ne s'agit que de petites modifications.

Position du Comité directeur du PSV : NON

Plus d'autoroutes, moins de protection du climat ? Non !

Le lobby automobile s'est imposé au Parlement : les autoroutes suisses doivent être aménagées pour un montant de 5,3 milliards de francs. Les projets prévus vont à l'encontre de la protection du climat et entraîneront un surcroît de trafic dans les villes concernées. Miser maintenant sur les autoroutes est clairement en contradiction avec les objectifs climatiques de la Suisse. Les effets de la crise climatique, qui se font sentir partout, montrent à quel point il est important de prendre des mesures efficaces. Le mois de juillet 2023 a été le plus chaud au monde depuis le début des relevés, les événements météorologiques extrêmes tels que les crues soudaines, les incendies de forêt et les tempêtes sont de plus en plus nombreux. Arrêtons maintenant l'extension des autoroutes qui nuit au climat !

L'extension des autoroutes ...

- 1. ... fait croître le trafic.** « Qui sème des routes récolte du trafic » – cette affirmation est bien étayée par la recherche sur les transports. La construction de nouvelles routes entraîne à long terme une augmentation du trafic. La raison : s'il y a plus de place sur les routes, plus de gens prennent leur voiture et remplissent les nouvelles voies. Cela entraîne une augmentation du trafic à la campagne, dans les villes et dans les agglomérations.
- 2. ... nuit au climat.** Avec près de 14 millions de tonnes par an, le transport est à l'origine d'environ un tiers de toutes les émissions nocives pour le climat en Suisse. La majeure partie de ces émissions est due au transport routier de personnes. Avec l'extension des autoroutes, il y a plus de voitures et donc plus d'émissions de CO₂. Les voitures électriques ne sont pas une solution, car si l'on considère leur cycle de vie, elles ne sont pas neutres pour le climat et font augmenter la consommation d'électricité. Cela complique considérablement la transition énergétique et la protection du climat.
- 3. ... s'oppose aux objectifs climatiques fixés.** Zéro émission nette d'ici 2050, c'est l'objectif de l'accord de Paris sur le climat que les électrices et électeurs suisses ont approuvé. L'extension des autoroutes est clairement en contradiction avec l'objectif climatique fixé. Pour l'atteindre, il faut développer davantage les transports publics. Car celui-ci nécessite moins d'émissions de gaz à effet de serre, moins d'espace, met un terme à la poursuite du bitumage de la Suisse et transporte davantage de personnes. Cela préserve nos paysages et la biodiversité.

Le projet en détail

Aujourd'hui, la longueur du réseau des routes nationales est de 2254,5 kilomètres. Depuis le début du développement massif des routes nationales, qui a commencé dès les années 1960, le trafic routier a été multiplié par cinq. Le référendum s'oppose à l'extension du réseau des routes nationales qui a été approuvée par le Parlement lors de la session d'automne 2023. Cette extension a été demandée dans le cadre de l'étape d'aménagement 2023 du programme de développement stratégique (PRODES des routes nationales).

Cet aménagement des routes nationales permettra de porter l'A1 à huit voies entre Berne/Wankdorf et Schönbühl, dans le canton de Berne, et à six voies entre Schönbühl et Kirchberg (BE). Le tunnel du Rosenberg sur l'autoroute A1, à Saint-Gall, va être doté d'un troisième tube. Le tunnel de Fäsenstaub (A4), à Schaffhouse, aura un deuxième tube et l'autoroute entre Le Vengeron (GE) et Nyon (VD) va être élargie. Enfin, la tangente est de l'A2 entre Wiese et Hagnau doit être élargie par la construction d'un tunnel sous le Rhin (appelé tunnel du Rhin) entre Birsfelden (BL) et Kleinhüningen (BS). Tous les projets d'aménagement sont donc situés dans des grandes villes ou à proximité immédiate de celles-ci, alors même qu'elles seraient bien desservies par les transports publics.

Dotée d'un budget de 5,3 milliards, cette extension des autoroutes est la plus grande depuis de nombreuses années. Si l'on ajoute le crédit prévu pour l'entretien et l'exploitation des routes nationales, le Parlement a approuvé un crédit d'ensemble de 14,1 milliards de francs pour les routes nationales.

Cette extension massive aurait des conséquences négatives sur la protection du climat, la biodiversité, les terres cultivables, le budget fédéral, la qualité de vie dans les quartiers résidentiels environnants et notre santé, qui souffrirait du bruit et des gaz d'échappement supplémentaires.

Position du Comité directeur du PSV : NON

D. Résolution(s)

Aucune résolution n'a été proposée.